



Nouveau licencié Renouvellement de licence

Comité régional Cyclisme N.C. Club: VVP RANDO

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ Nationalité _____ Sexe H F

Adresse _____ Code postal _____ Ville _____

Téléphone (Portable de préférence) _____ Courriel _____

MODIFICATION COORDONNEES

Adresse _____ Téléphone _____ Courriel _____

ARBITRE _____ MODIFICATION _____ DIPLOME _____ MODIFICATION _____

CHRONOMETREUR Fédéral régional

ACTIVITE PRINCIPALE ROUTE PISTE BMX CYCLO-CROSS FREE STYLE VELO COUCHE CYCLIME EN SALLE
 VTT DESCENTE VTT CROSS-COUNTRY TRIAL VTT ENDURO POLO-VELO

Type de licence Pass'cyclisme Catégorie de licence 2016 _____

Arbitres	Compétition	Encadrement	Service	Cyclisme pour Tous	Licences professionnelles
Jeune arbitre (14-18 ans) 45€ Ecole de vélo, BMX, arbitre club 5€ Régional/national 91 € Fédéral/national Elite/International 171 € Animateur 366 €	1ère catégorie 192 € 2e catégorie 152 € 3e catégorie 112 € Juniors (17 et 18 ans) 81 € Jeunes (2-16 ans) 45 €	Dingant 58 € Cadre technique, 58 € Encadrement équipe de France, 58 € Cadre technique, 58 €	Signaleur, 48 € Motard, 48 € Sympathisant, 48 € Cibiste, 48 € Chauffeur, 48 € Personne vacataire 48 €	Pass'cyclisme open (19 ans et +) 100 € Pass'cyclisme (19 ans et +) <u>161 €</u> Pass'cyclosportive 49 € Pass'sport nature 49 € Pass'sport urbain 49 € Pass'loisir 40 €	Elite professionnel Direction cyclisme professionnel et organisateur world tour et HC Encadrement, Service

Sous-catégorie de licence 2016 _____ COMMENTAIRE imprimé sur le carton de licence

ABONNEMENT FRANCE CYCLISME

Souhaitez vous recevoir des offres commerciales de la part de la FFC oui non ou de ses partenaires oui non

Je reconnais avoir pris connaissance des Engagements du licencié liés à la prise de licence figurant sur le site de la FFC www.ffc.fr et m'engage à y souscrire.

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties d'assurance liées à la licence ainsi que des possibilités de garanties complémentaires offertes par l'assureur (informations figurant à la suite de ce document : Bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires).

Important : l'assurance Individuelle Accident dont le coût est de 1,40 € à 5 € selon le type de licence (ce coût étant porté à la connaissance du demandeur par la Tarification officielle FFC 2016. Mise à disposition par la FFC), n'est pas obligatoire. En cas de refus de souscription de cette garantie, cocher la case et adresser le présent document à votre club ; le licencié soussigné demande expressément à ne pas bénéficier des garanties individuelles accidents (garanties de base et garanties complémentaires).

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Docteur, _____
certifie avoir examiné, ce jour, Mlle, Mme, Mr
et n'avoir constaté aucun signe clinique apparent de contre indication à la pratique du cyclisme de compétition.
Fait à _____ Le, _____
Signature et cachet

CERTIFICAT MEDICAL Licenciés relevant du SMR

Le médecin fédéral national/régional* soussigné, atteste que le demandeur, soumis au suivi médical réglementaire, est titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition, comme le prévoit le règlement médical de la FFC.

Fait à _____ Le, _____
Signature et cachet

Loi informatique et liberté : les informations recueillies dans le présent document sont nécessaires au traitement de votre adhésion. Conformément à la Loi 78-17 du 06/01/1978, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant qui figurerait dans tout fichier à usage de la Compagnie, ses mandataires, réassureurs, et organisations professionnels ainsi que ceux des intermédiaires. Ce droit peut-être exercé auprès de la Direction Générale de la FFC.

Signature du demandeur	Autorisation des parents si le demandeur est mineur	Le club Le président soussigné, certifie que la présente demande a été signée par le demandeur lui-même (son identité ayant été vérifiée au préalable) LE PRESIDENT	Le comité régional Demande enregistrée le** _____
Signature du demandeur	Signature du demandeur	Cachet du club et signature du Président	

(**) attention : cette date est contractuelle pour l'assurance et correspond au début de la couverture de l'assuré (à partir de 0 heure). NB : Ces renseignements sont destinés à la constitution d'un fichier informatisé, pouvant donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n78.17 du 06.01.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions commerciales, merci de nous le faire savoir

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Additif à la demande de licence 2016

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



Ce document est à joindre à la demande de licence et à envoyer au club de votre choix.
ATTENTION : AUCUNE DEMANDE DE LICENCE NE SERA TRAITÉE SI LE PRÉSENT DOCUMENT N'Y EST PAS ANNEXÉ, COMPLÉTÉ ET SIGNÉ.
(Article L. 321-4 du Code du sport)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : (jj/mm/aaaa) Homme Femme Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Si mineur, représentant légal* : Monsieur Madame

signataire de la présente

- Je ne désire pas souscrire aux formules complémentaires d'assurances de personnes qui me sont proposées, couvrant d'une part les dommages corporels auxquels je suis exposé(e) dans la pratique du cyclisme et d'autre part l'assistance - rapatriement en entraînement/stage.

Pour rappel les garanties assistance rapatriement prévues par la licence sont acquises lors de la participation aux manifestations sportives organisées par la FFC, ses comités et clubs ou se déroulant sous l'égide de l'Union Cyclisme International (UCI). Par manifestation on entend les compétitions, les cyclosportives, les randonnées et les épreuves d'initiation cyclistes. Les titulaires d'une licence Pass'Sport Nature, Pass'Sport Urbain et Pass'Loisir sont couverts pour les usages prévus au titre de leur licence.

- Je souscris à la formule proposée dans le Bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires :

Rouleur (19 € TTC) Sprinteur (30 € TTC) Grimpeur (39 € TTC)

Et fais mon affaire personnelle de l'envoi du Bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires (figurant à la suite de ce document) dûment rempli et signé, accompagné du chèque de règlement à Verspieren - Service FFC : 1, avenue François-Mitterrand - BP 30200 - 59446 Wasquehal Cedex.

Il est rappelé que l'usage privé et de loisirs non sportifs est exclu desdites garanties, sauf si ces usages sont prévus et autorisés par la licence. En sus des options ci-dessus j'ai la possibilité de demander à l'assureur fédéral l'étude de garanties spécifiques correspondant à ma situation personnelle.

Je certifie également avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances de personnes couvrant les dommages corporels ainsi qu'une « garantie des accidents de la vie » (GAV) n'excluant pas la pratique du cyclisme et des compétitions.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de la notice d'information référencée « FFC - Licence - 09/2015 » faisant partie intégrante de la demande de licence et comportant les garanties prévues par les contrats d'assurance responsabilité civile n° VD 8000004, individuelle accident n° CT 1750077 et le contrat d'assistance rapatriement n° 921445, ainsi que d'un exemplaire du bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires valant Conditions particulières.

Fait à : Le :

Signature du licencié ou de son représentant légal (pour les mineurs)

Nom du club : VKP RANDO

Nom du président : LIÉBAERT Fabrice

Fait à : Le :

Signature et cachet du club

 **VERSPIERIEN**
SOCIÉTÉ EN ASSURANCE

Loi Informatique et Libertés : les informations recueillies dans le présent document sont nécessaires au traitement de votre adhésion. Conformément à la loi 78-17 du 06/01/1978, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant qui figurerait dans tout fichier à usage de la compagnie, ses mandataires, assureurs, et organismes professionnels ainsi que ceux des intermédiaires. Ce droit peut être exercé auprès de la direction générale de la FFC.